## FIPP

Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros Siège social : 55 rue de Pierre Charron - 75008 Paris RCS PARIS 735 620 205

## RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2023

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 27 juin 2023, à 11 heures. Un actionnaire était représenté et 2 actionnaires étaient présents. Ils possédaient 49. 363. 425 actions sur les 122.471.554 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 40,31 % du capital. Les 49.363.425 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et et en %age)						Propor- tion du	
		Pour		Contre		Abstentions		Nombre de voix	capital
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	expri-mées	qu'elles représent ent	
1ère résolution : Approbation des comptes consolidés	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
2ème résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
4ème résolution : Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	AGOA	2000 ( convention Acanthe) 49 363 425 ( convention Pamier)	0 % convention Acanthe 100% convention Pamier	0	0,00%	0	0,00%	2000 (convention Acanthe) 49 363 425 (convention Pamier)	0% convention Acanthe 100% convention Pamier
5ème résolution : Approbation de la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ce en application de l'article L22-10-34 I du Code de Commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%

6ème résolution : Approbation des éléments de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, ce en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
7ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2023, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de Commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
8ème résolution : Approbation de la politqiue de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2023, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
9ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS	AGOA	49 361 425	99,99%	2 000	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
10ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie DUMENIL	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
11ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laurence DUMENIL	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
12ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic DAUPHIN	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%

13ème résolution: Nomination de Monsieur Jean FOURNIER en qualité de nouvel administrateur	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
14 ème résolution: Renouvellement du mandat de la Société EXCO PARIS ACE, co commissaire aux comptes titulaire	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
15ème résolution: Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
16ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
17ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
18ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%

		Ţ				T		Ţ	
19ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
20ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaire	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
21 ème résolution: Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10% du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
22 ème résolution: Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE dans le cadre des dispositions des articles L,225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
23ème résolution : Plafond global des augmentation sde capital	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%
24ème résolution : Pouvoir pour les formalités	AGOAE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,31%